

Recherches sociographiques



Un nouveau monde de déchets : d'un problème environnemental à un enjeu sociopolitique

Michel Séguin

Volume 40, Number 3, 1999

Action collective et enjeux institutionnels

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057304ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057304ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

How does a problem such as waste management become transformed into a major issue? The sociology of social movements opens new analytical perspectives to answer this question. Firstly, we present the classical analyses of the relationships between collective action and institutions. We then examine a few of the elements to be considered within a new approach. Finally, we take a closer look at the issue of waste in Quebec, which makes it possible to obtain a deeper understanding of the increasingly complex relationship between collective action and institutions.

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Séguin, M. (1999). Un nouveau monde de déchets : d'un problème environnemental à un enjeu sociopolitique. *Recherches sociographiques*, 40(3), 501–519. <https://doi.org/10.7202/057304ar>

UN NOUVEAU MONDE DE DÉCHETS : D'UN PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL À UN ENJEU SOCIOPOLITIQUE*

Michel SÉGUIN

Comment un problème comme la gestion des déchets se transforme-t-il en enjeu ? La sociologie des mouvements sociaux nous ouvre de nouvelles perspectives analytiques pour répondre à cette question. Tout d'abord, nous présentons l'analyse classique des rapports entre l'action collective et les institutions. Nous nous penchons ensuite sur quelques-uns des éléments à considérer à l'intérieur d'une nouvelle approche. Nous examinons enfin de plus près l'enjeu des déchets au Québec, ce qui permet d'approfondir la compréhension du rapport de plus en plus complexe entre l'action collective et les institutions.

Aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, avec l'accroissement de la consommation et des produits industriels, la collecte et le traitement des déchets ont subi des changements majeurs. La gestion des déchets nécessite aujourd'hui des investissements de plus en plus importants, notamment de la part des différents paliers gouvernementaux. De plus, les effets des activités reliées à la gestion des déchets sur l'environnement, la santé et la communauté ne cessent de croître. Enfin, de plus en plus d'individus et de groupes remettent en question les modèles de gestion en vigueur. Reprenons.

La gestion des déchets nécessite des investissements croissants de la part des secteurs public et privé. Le Canada doit déboursier plus de 1,5 milliard de dollars annuellement en coûts directs pour « éliminer » ces déchets (*Le Journal de Montréal*,

* L'auteur remercie les professeurs Pierre Hamel et Louis Maheu ainsi que les deux lecteurs externes pour leurs commentaires.

28-03-92). Au Québec, ce coût annuel est de plus de 355 millions de dollars (MEF, 1998, p. 34) et aux États-Unis on dépense chaque année 45 milliards de dollars pour le traitement des déchets (UQCN, 1992, p. 20, 150). Entre 1989 et 1993, les municipalités du Québec ont dû accroître de 76 % leurs budgets consacrés à la collecte, au transport, au tri et à l'élimination des quelque sept millions de tonnes de déchets solides générés tous les ans (MEF, 1995, p. 15).

Les déchets envahissent, d'une façon ou d'une autre, la vie quotidienne. Chaque personne, au travail comme à la maison, utilise une poubelle. Il n'y a pas si longtemps, aucune question ne se posait lorsque venait le temps de jeter quoi que ce soit. C'était un automatisme, pour ne pas dire un réflexe. Mais aujourd'hui, de plus en plus de personnes se préoccupent de ce qu'elles jettent, des répercussions que cela aura sur la santé humaine et sur l'environnement. Dans ce contexte, il devient important de savoir qui décide des stratégies de gestion des déchets. Le questionnement environnemental à propos des déchets solides en perturbe la gestion pratiquée depuis bon nombre d'années.

Les déchets suscitent simultanément des questions concernant, entre autres choses, les pratiques quotidiennes, la santé publique, l'économie et l'utilisation ou le gaspillage des ressources à l'intérieur d'une communauté. Ces questions s'adressent autant aux producteurs et aux propriétaires de ces matières qu'aux décideurs responsables de leur gestion. Tout ceci fait en sorte que les déchets doivent être associés au type de développement qui caractérise notre société, dont l'une des conséquences est justement la génération de déchets. C'est en quelque sorte la face cachée ou, à tout le moins, l'arrière-plan du développement. Il n'est pas suprenant, dans un tel contexte, que les déchets deviennent l'enjeu d'une action collective.

Toutefois, le questionnement général à caractère environnemental ne suffit pas, à lui seul, à traduire en enjeu politique et social la question des déchets. D'où l'importance de montrer comment un problème environnemental comme la gestion des déchets peut se transformer en un enjeu collectif. Pour ce faire, il nous apparaît utile de recourir à la sociologie des mouvements sociaux. Cette approche ouvre de nouvelles perspectives analytiques tout en permettant une meilleure compréhension de l'évolution des enjeux.

Notre regard sur l'action collective et les mouvements sociaux concernant l'environnement doit inclure des éléments qui ont jusqu'à maintenant été sous-estimés, voire ignorés. C'est pourquoi nous devons porter une attention particulière à l'action collective là où elle est toujours présente, soit à l'intérieur du champ social relié aux institutions.

En premier lieu, nous présentons l'approche classique relativement au rapport entre l'action collective conflictuelle et les institutions. Nous verrons ensuite quelques-uns des éléments à considérer à l'intérieur d'une nouvelle approche. Nous allons compléter cette présentation en examinant de plus près l'enjeu des déchets au

Québec. Nos propos devraient permettre d'approfondir le rapport de plus en plus complexe entre l'action collective conflictuelle et les institutions. Dans cette perspective, nous voulons rompre avec une approche ayant tendance à considérer ce rapport de façon statique¹.

Le rapport entre l'action collective et l'institution : l'approche classique

L'analyse sociologique de l'action collective a souvent été dominée par l'examen des mobilisations d'éclat repérables dans les médias et dans l'opinion publique : les grèves, les manifestations et, dans les cas extrêmes, les révolutions. Pour la sociologie des mouvements sociaux, l'action et les revendications sont souvent conceptualisées comme les conséquences d'un certain agencement d'opportunités politiques, de la gestion de ressources à la fois matérielles et symboliques, de même que d'un encadrement culturel spécifique.

Cette vision entraîne un certain nombre de conséquences sur le travail des sociologues, et sur ce qu'ils retiennent pour l'observation et l'analyse. Avant de faire appel à une approche ciblant plus adéquatement le rapport entre les acteurs et les institutions, il convient de présenter quelques faits saillants de l'approche classique. Selon celle-ci, les mouvements sociaux doivent être étudiés à partir de l'action collective observable (MCADAM *et al.*, 1996, p. 27). Ceci nous amène à considérer de plus près les rapports entre les institutions étatiques et les mouvements :

even self-regarding movements encounter state power at some point and adjust their strategies in response to it. Identities must be recognized to be validated, and states and their institutional appendages are the most symbolically powerful agencies of such recognition. (MCADAM *et al.*, 1996, p. 27.)

Il faut voir là un choix méthodologique qui centre l'analyse de l'action collective sur celle ayant pour but d'infléchir l'appareil étatique et ses institutions. Ce que les mouvements sociaux recherchent, c'est, entre autres choses, la reconnaissance de l'identité de l'acteur collectif qui les porte et de la valeur de ses revendications. « Sympathy for the plight of the underdog is integral to all forms of emancipatory politics, but realising the goals involved often depends upon the

1. Intitulée *L'Émergence de mouvements sociaux de l'environnement dans l'enjeu des déchets solides à Montréal*, la thèse de l'auteur (SÉGUIN, 1997) est basée sur une recherche participative de plus de six années incluant des entrevues approfondies avec 47 militants et militantes de groupes communautaires et environnementaux et l'analyse approfondie de trois processus d'audiences publiques. Les questions abordées ici s'inspirent à la fois de cette thèse et du travail en cours au sein du groupe de recherche sur l'institutionnalisation et les mouvements sociaux (GRIMS) dont l'auteur est coordonnateur. Cette équipe est dirigée par les professeurs Pierre Hamel, Louis Maheu et Jean-Guy Vaillancourt de l'Université de Montréal. Cet article s'inscrit dans le cadre de projets subventionnés par le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), le ministère québécois de l'Emploi et de la Solidarité et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

intervention of the agencies of the privileged » (GIDDENS, 1990, p. 162). En d'autres termes, l'action collective conflictuelle renvoie à des forces extérieures à cette action, et situées à l'intérieur de « réseaux de privilégiés ». L'opposition entre mouvements et institutions apparaît alors tranchée :

In the sociological tradition movements and institutions are immutable antagonists. They are marking the opposite ends of a continuum of social forms. Movements are fluid, instable, unexpected, surprising, ecstatic « moments of madness », beyond everyday life, whereas institutions are solid, stable, reliable, regulated and deeply rooted in everyday life. In this tradition institutionalization of movements could only mean the transition from the fluid to the solid state, which marks at the same time the end of movements. (ROTH, 1996, p. 14.)

Certains théoriciens de la mobilisation politique expliquent l'action collective des mouvements sociaux en termes structuro-fonctionnalistes. Pour eux, l'action collective fait partie d'un cycle de naissance, croissance, apogée et déclin. Selon TARROW (1994), toute action collective a une forme parabolique. Elle commence par un conflit qui prend de l'ampleur grâce à des organisateurs qui tentent de diffuser leurs revendications auprès de nouveaux publics. L'effet de cette participation élargie est de conférer à l'action une logique politique et de permettre la négociation avec les autorités. Dans tous les cas, la vague s'épuise lorsque l'initiative est reprise par les élites et les partis politiques (TARROW, 1994, p. 168).

Selon Tarrow, le chercheur doit mesurer l'effet de l'action collective sur les appareils et le système étatiques. Dans cette perspective, l'action collective conflictuelle – qui s'exprime par des tensions et des luttes sociopolitiques – souhaite que ses préoccupations et ses revendications donnent lieu à un changement, porté par le pouvoir établi. Après la mobilisation, ce sont les élites au pouvoir qui auront à traduire les revendications en un changement. Pour Tarrow, l'action collective précède le changement dans l'appareil et les institutions étatiques, et s'en distingue (TARROW, 1994, p. 186). Selon lui, le résultat de l'action collective est en dehors des mouvements sociaux ; ce qui en resterait serait un « résidu de réforme ». DALTON et KUECHLER (1990) avancent quant à eux l'hypothèse selon laquelle la stabilité à long terme de l'État est renforcée par l'action collective des mouvements sociaux ; en effet celle-ci renforce et modifie, ultimement, la capacité d'agir et de réguler de l'État en le forçant à innover et à apporter des réformes.

L'approche classique de l'action collective suppose que celle-ci passe avant tout par une mobilisation politique. Cette mobilisation – si elle est menée avec succès – est cyclique et vouée, éventuellement, à disparaître. Après coup, il est possible de mesurer l'effet de ce cycle de mobilisation en analysant les changements qu'il a provoqués incluant, notamment, la régulation des demandes sociales, l'avènement de nouveaux acteurs sociaux à titre d'élites politiques ou même des changements dans la structure des opportunités politiques elles-mêmes. Ces changements mènent, potentiellement, à de nouveaux cycles de mobilisation et à l'émergence, voire à la mobilisation de nouveaux acteurs sociaux.

Cela dit, il ne nous paraît pas évident que l'action collective passe nécessairement par un tel modèle. C'est pourquoi nous suggérons une autre démarche d'analyse pour cerner les dynamiques au cœur des rapports entre l'action collective et les institutions. Nous verrons ensuite la pertinence d'une telle démarche en considérant l'enjeu des déchets solides au Québec.

Un nouveau regard

Dans un premier temps, la notion d'institution doit être élargie ; dans un second temps, l'analyse de l'action collective conflictuelle doit tenir compte des enjeux institutionnels dans le contexte de la modernité avancée. Voilà les paramètres d'une nouvelle approche de l'action collective.

Soulignons tout d'abord que les institutions font partie à la fois d'une organisation et d'un système :

Le social institué, on le sait, est un puissant facteur structurant, depuis quelques siècles déjà, de la modernité radicale. En plus d'être lui-même un produit et un champ de rapport sociaux, le social des systèmes et des organisations construit à son tour des rapports sociaux. (MAHEU et TOULOUSE, 1993, p. 8.)

Ce regard sur le social mène à l'idée selon laquelle l'institution peut être vue comme un « champ social en débordement ». Ce débordement s'applique, d'une part, aux rapports sociaux « internes » aux institutions et, d'autre part, aux rapports sociaux « externes », c'est-à-dire aux relations entre les acteurs et les systèmes qui sont exclus de l'intervention des institutions. Les programmes, les routines, les objectifs fixés, de même que les voies d'action privilégiées, matérialisent dans les institutions à la fois la volonté politique de l'État et la rationalité menant à l'application de cette volonté politique.

Dans le contexte de la modernité avancée, la logique institutionnelle a évolué. Une institution ne se résume pas à l'organisme responsable de mettre en application l'un ou l'autre des volets d'une politique ou d'un règlement. Par exemple, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ne représente pas, à lui seul, l'ensemble des tentatives de régulation de la participation du public et de l'institutionnalisation des préoccupations environnementales de la population. Au moins deux conséquences fondamentales découlent de cet élargissement de la notion d'institution. D'abord, les normes, les programmes et les routines sont établis par des instances décisionnelles où les décideurs contrôlent l'organisation et ses systèmes (MAHEU et TOULOUSE, 1993, p. 10). L'appareil institutionnel, comme le soutient l'approche classique en sociologie des mouvements sociaux, semble demeurer sous le contrôle d'une élite. Toutefois, ce contrôle est de plus en plus relatif. La « modernité radicale » caractérisée par l'excroissance de la société administrée et le règne de la méga-organisation est aussi l'histoire de « longue marche de nombreux groupes sociaux vers et contre les institutions [...] contre les assises du pouvoir autoritaire et

du contrôle bureaucratique cristallisés dans les institutions » (MAHEU et TOULOUSE, 1993, p. 11).

En élargissant la notion d'institution, nous sommes à même de mieux cerner le champ social des rapports sociaux rayonnant de l'institution. En ce sens, il faut revenir sur l'un des présupposés de l'approche classique et repenser la séparation postulée habituellement entre l'action collective des mouvements sociaux (à l'extérieur des institutions) et la gestion du social institué (à l'intérieur des institutions). En d'autres termes, l'action collective conflictuelle se matérialise non seulement à l'extérieur des institutions, mais également à l'intérieur de celles-ci (MAHEU et TOULOUSE, 1993, p. 14). Les conséquences sur l'observation et l'analyse de l'action des mouvements sociaux et de leurs liens avec les institutions sont d'ailleurs bien établies par Roth. Il explique que les institutions ne sont plus un acteur homogène (« l'État »), mais bien un réseau relativement stable basé sur les interactions concrètes entre les individus. Il y aurait alors divers degrés d'institutionnalisation. Nous savons déjà que des relations hiérarchiques, autoritaires et dépendantes peuvent prendre forme à l'intérieur des institutions. Cependant, des relations égalitaires et démocratiques peuvent également prendre des formes institutionnelles. « We are not the helpless witnesses of an inevitable bureaucratization of the world (Weber and others), rather we should take into account different modes of institutionalization, sometimes even "counter institutions" » (ROTH, 1996, p. 16).

Toutefois, Roth signale qu'élargir la notion d'institution à l'intérieur d'un champ de rapports sociaux ne doit pas mener à l'oubli des paramètres dans lesquels ces institutions opèrent. En d'autres termes, ce champ social rayonnant autour des institutions possède une logique parfois différente de celle que l'on retrouve à l'intérieur d'autres espaces sociaux traversés par l'action collective conflictuelle (ROTH, 1996, p. 16). Comme dans le cas de l'analyse des structures d'opportunités politiques, nous devons comprendre comment le contexte institutionnel général peut encourager ou encore brimer des changements, voire provoquer des bouleversements à la « façon habituelle de faire des choses ».

L'action collective conflictuelle se réalise dorénavant autant dans l'action elle-même que dans l'inscription de cette action à l'intérieur des institutions sociales, et elle engendre des rapports sociaux de plus en plus complexes. C'est ce que certains ont observé par rapport aux mouvements urbains montréalais. Ainsi, ces mouvements :

demandent d'élargir le processus politique en permettant à des acteurs tenus pour marginaux dans le passé de faire valoir leurs points de vue, leurs priorités, leurs visions de la ville. Par ailleurs, en dépit du fait qu'ils reconnaissent les limites de la médiation politique – et ce tant à cause de la spécificité du politique qu'en raison de la nature des rapports de pouvoir dans les sociétés complexes – et compte tenu, enfin, des préoccupations et des projets qu'ils mettent de l'avant, lesquels s'inscrivent maintes fois, intentionnellement, en marge du politique dans des domaines à caractère socio-culturel,

les acteurs de ces mouvements n'en acceptent pas moins d'inscrire leur action par rapport à un cadre politique institutionnel. (HAMEL, 1991, p. 216.)

Cette notion élargie d'institution permet de saisir en quoi l'interface entre les mouvements sociaux et les institutions est complexe et porteuse de défis aussi bien sur le terrain conceptuel que sur le terrain empirique.

C'est cette complexité de l'action collective que nous devons explorer : une action collective qui mène non seulement à un univers de nouveaux besoins et de préoccupations sociales, mais également à une nouvelle prise en charge communautaire de problèmes, de préoccupations et, surtout, à des solutions novatrices. Non seulement les éléments sociopolitiques caractérisant un enjeu s'élargissent et permettent d'inclure des aspects moraux et éthiques, mais les solutions mises de l'avant peuvent autant interpellier l'État en tant qu'institution que d'autres intervenants sociaux et d'autres institutions. Dans cette perspective, un tel élargissement nécessite également une attention aux autres dimensions constitutives de l'action collective conflictuelle, comme la culture.

Une révision des *a priori* classiques s'impose : l'action collective ne se déroule plus désormais uniquement à l'extérieur des institutions. Son succès ne se mesure plus seulement à sa réussite à infléchir les appareils étatiques. Il apparaît nécessaire, désormais, d'inclure à la démarche d'analyse de l'action collective son expression dans le champ social entourant l'institution. Au moins trois volets d'analyse complémentaires méritent d'être intégrés. Il s'agit d'abord d'examiner comment les organismes, imbriqués à une logique institutionnelle, articulent néanmoins des revendications et des préoccupations véhiculées par l'action collective conflictuelle. Cela permet ensuite de mieux comprendre en quoi différents conflits peuvent se matérialiser à l'intérieur d'enjeux socio-politiques. Enfin, un tel cheminement engendre un nouveau regard sur l'évolution du champ social entourant des enjeux importants. Nous allons considérer chacun de ces trois volets à partir de l'enjeu des déchets solides au Québec.

La gestion des déchets au Québec

Commençons par rappeler que c'est en ces termes que le Comité de santé environnementale du Québec décrit la gestion actuelle des déchets solides :

Les modes de gestion en cours sont primaires : enfouis à 90 % avec des contrôles environnementaux nettement insuffisants, brûlés (à 8 %) en pleine ville ou par des équipements dépassés, il n'y a qu'un maigre 2 % récupéré alors qu'on pourrait théoriquement atteindre une récupération de 60 à 80 %. Bien que l'on n'ait prouvé aucune atteinte spécifique pour la santé de nos populations en relation avec la gestion des déchets, que ce soit par l'incinération ou enfouissement, des contaminations environnementales atteignant l'humain sont plus que plausibles. La pollution attribuable à la gestion des déchets est réelle et surtout continue à s'accumuler sur un bruit de fond souvent déjà élevé. Que ce soit par l'enfouissement ou l'incinération,

l'élimination systématique de 98 % de ce que l'économie produit à grands frais pour l'écosystème est *un non sens qui va à l'encontre de tous les principes du développement durable*. (CSE, 1993, p. 119-120.)

Le questionnement environnemental à propos des conséquences de nos modes de gestion des déchets part de cette constatation fondamentale. Aujourd'hui, il devient important de savoir pourquoi autant de déchets sont générés. Une approche « environnementale » de la gestion des déchets fait appel à la hiérarchie des « 3R ». En premier lieu l'objectif est avant tout de réduire, c'est-à-dire d'éviter la production même de déchets. Il s'agit là du « R » le plus important. Ensuite, il faut réutiliser le plus possible les matières résiduelles. Et ce n'est qu'une fois ces deux démarches mises en œuvre que le recyclage pourra être envisagé (le compostage des matières organiques étant considéré comme une forme de recyclage). Avec plus de huit millions de tonnes de déchets solides produites par année et moins de trois millions de tonnes récupérées, le Québec doit faire face à un problème environnemental majeur (MEF, 1998).

D'autres articles ont déjà analysé comment les mobilisations politiques de groupes communautaires et environnementaux au Québec ont fait des déchets un problème social et politique central. Ce problème, souvent présenté en fonction d'éléments techniques et économiques, s'est transformé au courant des années 1990 en enjeu politique et social (SÉGUIN, 1994 ; SÉGUIN *et al.*, 1995a et 1995b ; COTNOIR *et al.*, 1997). Dans la quasi-totalité des institutions de consultation et d'audiences publiques relatives à l'environnement, des actions collectives conflictuelles ont émergé afin de faire valoir le point de vue des acteurs sociaux. Les mobilisations ont fait appel non seulement à la préparation et à la présentation de mémoires, de requêtes et de pétitions, mais elles ont aussi pris la forme d'actions d'éclat comme des manifestations à caractère hautement symbolique ou encore l'occupation des bureaux du ministre de l'Environnement.

À la suite d'une série de mobilisations politiques, le gouvernement du Québec a modifié sa *Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets* (LQ1993, c.44). Dorénavant, non seulement les nouveaux projets d'élimination de déchets solides mais tout projet d'agrandissement ou de modification d'installation existante devra faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et d'audiences publiques. Cette modification est un signe tangible que les mobilisations de groupes écologistes et communautaires ont réussi à élargir l'emprise publique sur la gestion des déchets. En effet, alors qu'auparavant très peu de projets devaient faire l'objet d'audiences publiques, maintenant il devient possible, à chaque fois qu'il s'agit d'un agrandissement ou d'une modification d'installation, d'intervenir directement dans la communauté concernée. De ce point de vue, nous assistons à un changement de la structure d'opportunités politiques elle-même, élargissant la fenêtre institutionnelle des audiences publiques obligatoires à de nouveaux acteurs sociaux et à leurs préoccupations. Le ministre de l'époque, Pierre

Paradis, a admis qu'une telle législation est : « une réponse rapide et une solution aux préoccupations de plus en plus pressantes de la population et des municipalités concernant la gestion des déchets » (*Le Journal de Montréal*, 21-06-93).

Cet exemple permet de comprendre comment une revendication peut se transformer en changement institutionnel. Ce changement a des conséquences sur un ensemble d'acteurs et de processus. Par exemple, à partir de l'adoption de la nouvelle loi en juin 1993, le travail du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le BAPE) a considérablement accru sa charge de travail. En 15 ans, le BAPE avait tenu 85 audiences publiques sur tous les projets sous sa gouverne (routes, barrages, etc.). Seulement deux ans après l'adoption de la nouvelle loi, on dénombre 98 projets d'agrandissement ou d'aménagement d'installations concernant les déchets solides qui ont donné ou qui donneront lieu à la procédure d'évaluation et d'audiences publiques (TREMBLAY, 1995). C'est là un effet institutionnel important ; par l'intermédiaire des audiences publiques, 98 communautés sont donc interpellées de différentes manières par la question des déchets.

Un autre gain mesurable des mobilisations est la tenue d'audiences publiques nationales sur la politique d'ensemble de la gestion des déchets au Québec. Revendiquées par des groupes du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) depuis 1991, ces audiences sont tenues en 1996 en réponse aux revendications des groupes. « La demande des citoyens pour un débat public sur ces questions a incité le ministre de l'Environnement et de la Faune à mandater le BAPE pour mener une enquête sur la problématique des matières résiduelles » (BAPE, 1997, p. 3).

Les changements obtenus ne sont pas restreints aux lois, aux règlements et aux processus institutionnels. L'utilisation même du terme « matières résiduelles » plutôt que celui de « déchets » peut être considérée comme un effet de l'action collective. Ainsi, dans le discours gouvernemental, on ne parle plus du déchet mais bien de « matières résiduelles », soit les « matières ou objets périmés, rebutés ou autrement rejetés, qui sont mis en valeur ou éliminés » (MEF, 1995, p. 52) ; le potentiel de conservation des ressources et le potentiel de récupération – en d'autres termes les revendications environnementales des groupes – ont été repris et intégré au langage gouvernemental. Le ministre de l'Environnement et de la Faune affirme d'ailleurs en 1995, lors du lancement des audiences nationales, que : « la gestion des matières résiduelles est considérée comme un enjeu de société » (MEF, 1995, p. 3). La commission a travaillé plus d'une année et son rapport a été déposé en mars 1997. Il contenait 69 recommandations.

En ce qui concerne l'élargissement de l'enjeu, l'articulation de nouveaux éléments éthiques et moraux, et la nécessité de changer les règles du jeu afin de répondre aux exigences environnementales de la gestion des « matières résiduelles », le BAPE a suggéré au gouvernement d'agir rapidement :

il appartient au gouvernement de tracer la ligne, en définissant les priorités et en élaborant une politique et un plan d'action, en fixant les orientations et en vérifiant l'atteinte des objectifs auprès de ses partenaires publics et privés qui assumeront la livraison des services. (BAPE, 1997, p. viii.)

En d'autres termes, l'action collective a eu un effet direct sur le rapport du BAPE mais aussi des retombées sur les pratiques d'autres catégories d'acteurs, qu'il nous faut examiner de plus près.

Comment le problème ou la problématique environnementale des déchets devient un enjeu sociopolitique

D'autres acteurs, par exemple les entreprises privées ou les municipalités, vont intégrer à leurs pratiques, leurs programmes et leurs politiques des préoccupations environnementales désormais considérées comme incontournables. À cet égard, l'approche classique concernant les rapports entre l'action collective et les institutions soutiendrait que la dynamique de changement n'appartient plus dès lors aux mouvements sociaux, mais plutôt aux responsables politiques et à leurs « partenaires » privés et publics.

Or, le processus de consultation publique a été une occasion d'ouverture institutionnelle favorisant l'expression de besoins et de préoccupations de différents acteurs sociaux. Afin de maximiser cette structure d'opportunités politiques, les acteurs agissent alors à titre de groupe d'intérêt ou de groupe de pression. Toutefois, l'action collective ne se restreint pas à cette seule expression. En effet, afin de répondre aux besoins et aux préoccupations de chacun, les structures d'exclusion et d'inclusion mettent en relief non seulement les contradictions de nos sociétés, mais également les stratégies des acteurs sociaux. Pour les mouvements environnementaux, les processus institutionnalisés sont nécessaires mais ne suffisent pas à répondre à leurs préoccupations, leurs revendications et leurs conceptions de l'environnement.

L'emprise étatique sur la gestion des déchets s'est élargie à la faveur des consultations publiques obligatoires. De plus, des audiences nationales sur cet « enjeu de société » ont également eu lieu. Enfin, cet enjeu continue à mobiliser et à interpeller d'autres catégories d'acteurs. Mais l'action collective s'est-elle arrêtée là ? Les mobilisations ont-elles cessé en attendant le résultat de la nouvelle gestion des déchets au Québec ? En fait, l'action collective emprunte désormais d'autres avenues qui incluent non seulement des propositions de solutions, mais aussi une action « directe ».

De l'aveu même du MEF, les groupes communautaires et environnementaux ne se contentent pas d'attendre des décisions politiques qui entraînent de nouvelles pratiques ainsi que des programmes et des politiques chez les « partenaires » privés et publics :

Une coalition de groupes voués à une meilleure gestion des résidus a vu le jour. Il s'agit du FCQGED. Cette coalition regroupe quelque 60 organismes répartis un peu partout sur le territoire du Québec. Elle propose [...] toute une série de mesures pour favoriser une gestion écologique des résidus qui repose sur la participation démocratique des citoyens et des citoyennes. On y prône notamment la création de ressourceries qui offrent, en plus des services de récupération des matières, des services de réparation et d'échange de produits ainsi que des activités de formation et de sensibilisation. (MEF, 1995, p. 32.)

L'action collective inclut des propositions issues des groupes mobilisés eux-mêmes, qui revendiquent une gestion différente. Et, selon le MEF lui-même, cette mobilisation cible à la fois le politique (« une gestion écologique qui repose sur la participation démocratique ») et le socioculturel (« la création de ressourceries »). Nous reviendrons plus loin sur le second aspect mais, pour le moment, voyons en quoi l'enjeu des déchets est maintenant considéré non seulement comme enjeu environnemental mais aussi comme enjeu sociopolitique.

Le MEF a déposé à l'automne 1998 son « plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 ». Il propose 29 actions dont plusieurs s'inspirent des revendications des groupes environnementaux. Comme l'explique le ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin :

ces actions seront réalisées par le gouvernement du Québec, bien sûr, mais également par les organismes municipaux, les entreprises, les groupes environnementaux ainsi que par l'ensemble des Québécois et des Québécoises. Cette alliance pour l'action indispensable au succès du plan d'action québécois. (MEF, 1998, p. 5.)

Toutefois, la volonté du MEF d'obtenir l'appui de tous les acteurs s'est heurtée au refus du réseau des groupes environnementaux représenté par le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) qui refuse de signer publiquement l'engagement de promouvoir le nouveau plan, contrairement aux représentants et aux représentantes des municipalités, des ministères et des entreprises.

Dans un communiqué intitulé *Les groupes environnementaux exigent de travailler à la mise en œuvre des modalités d'application du plan* et signé, notamment, par Action RE-buts, Greenpeace et le Réseau québécois des groupes écologistes, le président du FCQGED, Jean-Yves Guimond se questionne : « Compte tenu de l'absence d'échéanciers et d'engagements de la part du gouvernement dans ce nouveau plan d'action, allons-nous encore devoir attendre 10 ans avant de voir de réels changements ? » (FCQGED, 1998, p. 1). De son côté, le MEF considère que son plan ne pourra avancer sans la participation de cet acteur. Ainsi, dans une lettre datée du 28 octobre 1998, le MEF invite le FCQGED à siéger à un comité de suivi du plan d'action qui regroupe des acteurs institutionnels gouvernementaux (municipalités et ministères) et du secteur privé. Le gouvernement reconnaît une place aux groupes environnementaux à sa table, même si le résultat d'une telle participation n'est pas prévisible.

Il y a également d'autres nouveautés dans le plan d'action du MEF. En effet, ce ministère affirme maintenant, comme principe d'action, que :

À moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre lors de choix de gestion de matières résiduelles. (MEF, 1998, p. 13.)

Le ministère oblige à justifier une approche qui ne s'inscrit pas dans les « 3R ». Qui plus est, le choix de l'approche ne se fera plus uniquement par une poignée de décideurs :

La participation des citoyens et des citoyennes à l'élaboration et au suivi des moyens mis en place pour assurer une gestion écologique des matières résiduelles est essentielle à l'atteinte des objectifs. Pour cette raison, les citoyens et les citoyennes doivent avoir accès à l'information pertinente sur le sujet ainsi qu'aux tribunes appropriées dans le cadre des processus menant les autorités à la prise de décision. (MEF, 1998, p. 13.)

Ainsi, c'est maintenant au tour du gouvernement d'exiger l'accès à l'information et la mise en place des processus démocratiques de prise de décision que revendiquent les groupes environnementaux depuis plusieurs années. Ces principes d'action étaient soutenus auparavant d'une manière presque exclusive par les groupes. Toutefois, comme le confirme le communiqué du FCQGED, ces développements politiques à l'intérieur d'institutions étatiques ne suffisent pas à satisfaire les demandes. Et ce n'est pas seulement sur le plan politique que les conflits perdurent.

L'élargissement de l'enjeu socioculturel des déchets solides

D'où est venue la solution « ressourcerie » mise de l'avant, dans un premier temps, par différents groupes québécois et largement reprise, par la suite, dans le discours gouvernemental? Action RE-buts, la coalition de groupes environnementaux et communautaires de Montréal et membre du FCQGED, a proposé, en 1991 pour la première fois au Québec, le concept de ressourcerie. La coalition s'inspirait d'expériences similaires ailleurs dans le monde. Dans son mémoire de 1992 à la Ville de Montréal, elle a déposé la première version d'un projet de centre communautaire de réduction, de réutilisation et de recyclage-compostage des déchets. Elle est également entrée en contact avec d'autres organismes actifs dans la récupération et le traitement des déchets au Québec. En 1995, Action RE-buts a effectué une première tournée des ressourceries et a publié *Vers un réseau de ressourceries au Québec*. De plus, la coalition a mis sur pied la Ressourcerie de Montréal.

Au cours de 1996-1997, Action RE-buts et le FCQGED ont contribué à rassembler les ressourceries existantes ou en projet dans l'ensemble du Québec (Alma, Lac-Saint-Charles, Drummondville, Sherbrooke, Montréal, Québec, Baie-Comeau, Sorel, Chambly, Trois-Rivières et la Mauricie, etc.) afin d'officialiser le Réseau des ressour-

ceries du Québec. En 1996, en partenariat avec le FCQGED et le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), la coalition a d'ailleurs tenu un premier colloque sur les ressourceries du Québec intitulé : *L'économie sociale à vocation environnementale*. Un deuxième colloque a eu lieu en novembre 1997.

Certaines ressourceries se sont développées comme des modalités concrètes de prise en charge des déchets par des groupes environnementaux locaux. Cette prise en charge relève de l'action collective d'un acteur social radicalisé doté de certaines caractéristiques d'un mouvement social. Cet acteur proclame, entre autres choses, le principe selon lequel une communauté a un mot à dire sur les investissements concernant la gestion des déchets. Ce sont les citoyens et les citoyennes qui paient la note et qui subissent les effets de cette gestion. Aussi, plutôt que de subir les répercussions négatives d'une gestion non environnementale, il serait de loin préférable de créer des emplois en conservation et en récupération de ressources. La protection de l'environnement exige que la gestion des déchets passe par la réduction, la réutilisation et le recyclage-compostage ; de sorte, les déchets se transforment en ressources. Les ressourceries deviennent alors un nouvel élément des rapports sociaux issus des institutions actuellement responsables de l'un ou l'autre des éléments de la gestion des déchets. Il ne s'agit plus simplement de dire « qu'allons-nous faire de tous ces déchets ? » mais plutôt « comment allons-nous transformer ces déchets en ressources ? ».

La nouvelle possibilité d'action que représentent les ressourceries a connu un effet institutionnel important. En juin 1996 Action RE-buts et le FCQGED ont travaillé sur un énoncé d'orientations proposant la mise sur pied d'un réseau de ressourceries au Québec dans le cadre du sommet sur l'Économie et l'Emploi. Le 30 octobre 1996, le ministre de l'Environnement, David Cliche, a annoncé la reconnaissance gouvernementale des propositions de ces groupes : « le projet de mise en place d'un réseau de ressourceries viendra renforcer la place privilégiée que les entreprises d'économie sociale doivent occuper dans ce nouveau créneau de la gestion des matières résiduelles » (MEF, 1996, p. 3). Cela a été repris dans la publication d'*Info-Recyc* produite par Recyc-Québec :

Le ministre de l'Environnement et de la Faune [...] a profité du Sommet sur l'économie et l'emploi pour donner son aval au projet de création d'un réseau de ressourceries. Il s'agit d'un projet de 27 millions \$, générateur de quelque 1 100 emplois directs [...] À terme, affirme le président de Recyc-Québec, Albert Leblanc, nous visons l'implantation d'au moins 90 ressourceries [...] Nous proposons un mécanisme de financement permanent pour assurer la viabilité à long terme du réseau afin que ces entreprises d'économie sociale puissent cheminer de façon permanente à l'extérieur des programmes classiques d'employabilité, d'insertion ou d'assurance-emploi (Recyc-Québec, 1997, p. 3).

Cette proposition faisait écho au rapport du BAPE de février 1997 qui encourageait lui aussi la mise sur pied d'un tel réseau de ressourceries (BAPE, 1997, p. 87, 91). Mais les ressourceries des discours gouvernementaux et des instances

parapubliques sont-elles les mêmes que celles mises de l'avant par des groupes environnementaux radicalisés ?

À ce jour, les résultats tangibles de ces propositions ne sont pas énormes. À part quelques études, il n'y a de financement ni pour les projets, ni pour les promoteurs locaux qui respectent les critères proposés par les groupes environnementaux. Toutefois, le nouveau Réseau des ressourceries du Québec regroupant 15 communautés et incluant Action RE-buts et le FCQGED a suggéré de démarrer avec 15 projets-pilotes de ressourceries, à un coût annuel de 6,5 millions de dollars plutôt que de réaliser immédiatement les 90 ressourceries promises par le ministère de l'Environnement. D'ailleurs, le Réseau a reçu l'appui d'autres réseaux du secteur communautaire (le réseau des 17 Centres de formation en entreprise et récupération CFER et le réseau communautaire de 2 000 points de récupération du textile CORTEX). Ceux-ci ont même formulé une proposition commune intitulée *Zéro gaspillage*, qui souligne leur intention de travailler en partenariat et en concertation. Le FCQGED a simultanément proposé, verbalement et par écrit, au nouveau ministre de l'Environnement, d'entreprendre l'élaboration de son plan d'action. Cependant, ces efforts ne trouvent pas écho au gouvernement.

Par ailleurs, le chantier sur l'économie sociale a clairement souligné en octobre 1997 que le secteur environnemental faisait face à de graves obstacles :

D'autres projets, malgré la volonté politique déclarée et le dynamisme des promoteurs, ont plus de difficulté à avancer dans les officines gouvernementales. Dans le secteur de l'environnement le Réseau des ressourceries, après avoir été reconnu lors du dernier Sommet sur l'économie et l'emploi, voit son développement ralenti par le manque de financement gouvernemental. (Chantier sur l'économie sociale, 1997, p. 1.)

Le Plan d'action 1998 du MEF concernant les matières résiduelles annonce tout de même un virage important :

Un projet de réseau d'environ 90 entreprises d'économie sociale, appelées ressourceries et vouées à la récupération et au traitement de matières résiduelles a été présenté au Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne 1996 [...] Pour appuyer la croissance de ce secteur vital de l'économie québécoise le gouvernement contribuera [...] près de 6 millions de dollars par année, pendant 5 ans, au démarrage et à la consolidation d'entreprises d'économie sociale œuvrant dans le domaine de la mise en valeur des matières résiduelles. (MEF, 1998, p. 18-19.)

En dépit de cette affirmation, à l'automne 1998, le gouvernement n'a pas encore identifié ni la provenance de ces fonds, ni la méthode d'allocation des investissements.

La présence des ressourceries engendre des conflits à l'intérieur du rayonnement des institutions responsables de la gestion des déchets solides. De ce fait, l'enjeu de la gestion des déchets au Québec s'est élargi afin d'inclure de nouveaux acteurs, à savoir les groupes environnementaux radicalisés, qui ont mis de l'avant une nouvelle possibilité d'infrastructure environnementale et communautaire.

Les ressourceries en provenance du secteur environnemental et communautaire se présentent donc comme un champ social d'expérimentation et de transformation des déchets en ressources. Nous voilà alors en présence d'une nouvelle façon de faire qui provient non pas des décideurs, mais du rapport complexe entre un acteur social radicalisé (un mouvement social) et une institution. Ce développement s'inscrit dans ce que Maheu et Toulouse appellent l'entrepreneuriat social :

Des acteurs sociaux expérimentent [...] Revendicateurs de services, bénéficiaires potentiels de mesures et de politiques dont ils sont privés, ils s'affirmeront bientôt comme clients, comme personnes détentrices d'un certain libre choix face au monde institué. Certains acteurs chercheront à faire autrement, s'engageront dans la voie d'un certain entrepreneuriat social. (MAHEU et TOULOUSE, 1993, p. 16.)

Il a déjà été question du lien entre les ressourceries et l'encadrement de celles-ci comme défi à la fois politique et culturel à la gestion actuelle des déchets au Québec (SÉGUIN, 1997). Les ressourceries introduisent une nouvelle notion de conflictualité dans la mesure où elles élargissent la notion traditionnelle de gestion des déchets à de nouvelles solutions :

le recyclage et la récupération ne sont pas les uniques objectifs des ressourceries. À la différence des friperies et autres entreprises privées de recyclage, la ressourcerie est aussi un lieu de recherche, d'éducation et de sensibilisation aux questions environnementales. « Parce que l'idée, c'est d'abord de réduire la quantité des déchets » note Éliane Houle [...] de la ressourcerie de St-Cyprien. « Une ressourcerie fonctionne selon le principe des 3R [...] notre objectif est de transformer les déchets en ressources. » (BRUNELLE, 1998, p. 31.)

L'encadrement, c'est-à-dire le sens et les valeurs à donner au principe des 3R (réduction, réutilisation et recyclage), de même que les pratiques sociales qui en découlent sont eux-mêmes sujets à des débats et à des tensions sociales.

La résolution de ces débats et de ces tensions, c'est-à-dire l'articulation ou non des ressourceries environnementales et communautaires aux institutions publiques, parapubliques et privées en matière de gestion des déchets, doit dorénavant faire partie de notre analyse. En d'autres termes, l'enjeu des déchets au Québec, où se manifestent plusieurs acteurs sociaux, touche dorénavant des groupes qui s'apparentent à des mouvements. Le champ institutionnel est engagé dans la gestion des déchets et doit dorénavant tenir compte de cet acteur qui a pris la forme d'un mouvement social et de l'élargissement socioculturel de l'enjeu.

*
* *
*

C'est à partir du champ rayonnant des institutions que les intérêts des acteurs sociaux – leurs raisons d'être – se cristallisent. Une telle condensation des intérêts est fonction de l'identité et de la solidarité des acteurs en présence. Elle est aussi intimement reliée à la position de l'acteur social à l'intérieur de ce champ social :

Les résistances et les oppositions, l'affirmation tenace d'une identité et du droit à l'individualité sont pourtant bien présentes pour rappeler l'existence de la personne, du sujet en quête de reconnaissance et porteur d'un projet social d'autonomie. (MAHEU et TOULOUSE, 1993, p. 22.)

La mise sur pied de ressourceries participe à un projet *social* d'autonomie. Un tel projet s'inscrit à l'intérieur de la société et non contre elle ou encore à ses marges. C'est dire qu'un acteur social qui s'apparente à un mouvement social se mobilise afin de préserver une autonomie relative à l'intérieur de ce champ en fonction des besoins, des préoccupations et des prises en charge d'un contenu qui est à la fois environnemental, économique, social et culturel. Maheu et Toulouse diront que l'appel aux valeurs, aux catégories culturelles et au sens inscrits dans les systèmes et les organisations du social institué est distancié, voire en opposition lorsqu'il s'agit d'action collective conflictuelle (MAHEU et TOULOUSE, 1993, p. 23). Nous ajoutons que les pratiques actuelles repérables à l'intérieur des systèmes et des organisations de la gestion actuelle des déchets au Québec sont remises en question par la présence de ressourceries. Seul l'acteur qui s'apparente à un mouvement social peut agir de la sorte, car les autres ont tendance à se positionner en fonction de la défense d'intérêts particularistes souvent liés à des droits acquis ou encore à des intérêts économiques de type corporatiste. Ce sont rarement ces acteurs qui se préoccupent de la démocratisation de la gestion des déchets ou encore de la meilleure façon de mobiliser une communauté pour qu'elle puisse se prendre en main et se responsabiliser face à un enjeu comme celui que posent les déchets.

Nous avons vu que les ressourceries peuvent être considérées comme faisant partie de l'action collective conflictuelle en ce qu'elles recherchent un maillage entre le dedans et le dehors de l'institution de la gestion des déchets. Elles représentent simultanément une distance par rapport à l'institution actuelle de gestion et une expérimentation sociale de développement durable axée sur la justice environnementale. En effet, les ressourceries peuvent être considérées comme faisant partie de l'action collective conflictuelle à caractère socioculturel. Elles exigent d'être inscrites socialement, c'est-à-dire au cœur des communautés et non dans leurs marges. Les ressourceries, gérées de façon décentralisée par des groupes communautaires et environnementaux, veulent devenir la nouvelle pierre angulaire du système écologique de gestion de déchets, devenus ressources, à travers le Québec. Bref, un nouveau monde des déchets émerge et il ne se trouve pas là où les approches classiques le supposent. Cette nouvelle « donne », qui contribue à transformer le problème des déchets en un enjeu, interpelle directement et simultanément les institutions décisionnelles et les mouvements sociaux.

Ces nouveaux rapports conflictuels ne mèneront pas nécessairement aux changements revendiqués par les mouvements sociaux et à l'implantation d'un réseau de ressourceries au Québec. Toutefois, sur le plan analytique nous pouvons maintenant comprendre comment l'enjeu des déchets a évolué et pourquoi on peut y retrouver des idées, des concepts, des pratiques même qui n'existaient tout

simplement pas il y a quelques années. Le fait que l'intégration d'un réseau de ressourceries à l'intérieur des systèmes et des organisations actuellement responsables de la gestion des déchets est toujours problématique confirme que l'action collective conflictuelle continue à marquer l'évolution et l'ouverture de l'enjeu des déchets en dehors des seules structures d'opportunités politiques.

De nouveaux espaces de lutte et de contestation émergent par rapport à la question des déchets et ceux-ci provoquent un renouvellement de nos hypothèses d'observation et d'analyse. De tels espaces demeurent difficiles à repérer avec l'approche classique qui met l'accent sur les mobilisations observables en lien avec les structures d'opportunités politiques. Désormais, notre regard sur l'action collective conflictuelle doit inclure le rapport complexe et en constante mutation qui existe entre les mouvements sociaux et les institutions.

Michel SÉGUIN

BIBLIOGRAPHIE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

1997 *Déchets d'hier, ressources de demain (115)*. Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du gouvernement du Québec.

BRUNELLE, Anne-Marie

1998 « Des bacs bleus et des billets verts », *Recto Verso*, 275, 30-31.

Chantier sur l'économie sociale

1997 *Communiqué 22-10-97*, Montréal, Chantier sur l'économie sociale.

COTNOIR, Liliane, Louis MAHEU et Jean-Guy VAILLANCOURT

1997 « Social movements in Quebec : Environmental groups as a cultural challenge to the neo-corporatist order », dans : Marcel FOURNIER, M. ROSENBERG et D. WHITE (dirs), *Quebec Society : Critical Issues*, Scarborough, Prentice-Hall, 219-236.

Comité de santé environnementale (CSE)

1993 *Mieux vivre avec nos déchets. La gestion des déchets solides municipaux et la santé publique*, Québec, Comité de santé environnementale du Québec.

DALTON, Russell J. et Manfred KUECHLER.

1990 *Challenging the Political Order : New Social and Political Movements in Western Democracies*, New York, Oxford University Press.

Entente tri-partite

1997 *Zéro gaspillage*, Montréal, Réseau des ressourceries du Québec, Réseau des CFER, CORTEX.

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)

- 1998 *Plan d'action du MEF. Un vrai partenariat s'impose ; les groupes environnementaux exigent de travailler à la mise en œuvre des modalités d'application du plan d'action*, Montréal, Communiqué de presse 15-09-98.

GIDDENS, Anthony

- 1990 *The Consequences of Modernity*, Stanford, Stanford University Press.

HAMEL, Pierre

- 1991 *Action collective et démocratie locale. Les Mouvements urbains à Montréal*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

MAHEU, Louis et Jean-Marie TOULOUSE

- 1993 « Présentation. Gestion du social et social en gestation », *Sociologie et sociétés*, 25, 1 : 7-23.

MCADAM, Douglas, Sidney TARROW et Charles TILLY

- 1996 « To map contentious politics », *Mobilization : An International Journal*, 1, 1 : 17-34.

Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF)

- 1998 *J'aime mon environnement, je jette autrement. Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune.

- 1996 *Communiqué*, 18 ; 30-10-96.

- 1995 *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune.

Recyc-Québec

- 1997 « Feu vert au réseau de ressourceries », *Info-Recyc*, 6, 1.

ROTH, Roland

- 1996 « The institutionalization of new social movements in Germany. Paper for the Conference Europe and the United States : movement societies or the institutionalization of protes », Cornell University, March 1-3.

SÉGUIN, Michel

- 1997 *L'émergence des mouvements sociaux de l'environnement et l'enjeu des déchets solides à Montréal*, Montréal, Université de Montréal. (Thèse de doctorat.)

- 1994 *Le scandale des déchets au Québec*, Montréal, Éditions Écosociété.

SÉGUIN, Michel, Louis MAHEU et Jean-Guy VAILLANCOURT

- 1995a « Les poubelles du Québec : d'un enjeu de groupe de pression à un enjeu de mouvement social », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 32, 2 : 189-214.

- 1995b « Les nouveaux mouvements sociaux de l'environnement. Au cœur de changements politiques et culturels », *Revue d'études canadiennes*, 30, 1 : 102-114.

TARROW, Sidney

- 1994 *Power in Movement : Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

TREMBLAY, Jean

- 1995 Allocution. Vers une vision globale : la gestion intégrée des déchets, Université de Sherbrooke : colloque AMEUS 7 et 8 avril.

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

- 1992 *50 Façons de recycler vos déchets* - Adaptation de « The Earth Works Group » par l'Union québécoise pour la conservation de la nature, Saint-Laurent, Éditions Berger.